

Politique d'Investissement Durable

Groupe P&V

01/01/2025

(Cette version remplace toutes les versions précédentes)

Introduction	3
Contexte et Objectif	3
Principes généraux	5
Responsabilité financière	5
Responsabilité environnementale	5
Responsabilité sociale	6
Gouvernance et considérations éthiques	6
Les piliers de la politique	7
Politique d'exclusion	8
Intégration ESG	10
Engagement	10
Votes des actionnaires	11
Gouvernance	12
Rôles et responsabilités	12
Processus d'approbation et de révision de la politique	12

Introduction

Contexte et Objectif

La société est de plus en plus confrontée aux conséquences complexes et graves des problèmes de durabilité, notamment le changement climatique et la perte de biodiversité, l'épuisement des ressources, les inégalités de revenus et les problèmes de cohésion sociale. Dans ce contexte, les législateurs du monde entier prennent des mesures pour modifier les activités économiques ayant des impacts négatifs significatifs sur les facteurs ESG et pour atténuer les pires conséquences.

En 2015, plus de 190 gouvernements du monde entier ont adopté l'Agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable, visant à soutenir les progrès dans une large gamme d'objectifs économiques, sociaux et environnementaux interconnectés et transversaux. Ces objectifs visaient à renforcer la réponse mondiale à l'éradication de la pauvreté, à la menace du changement climatique et à l'accès à une santé équitable et universelle, à la sécurité alimentaire, à la nutrition, à l'éducation et à un travail décent dans des sociétés plus pacifiques et inclusives. L'agenda comprenait dix-sept Objectifs de Développement Durable (ODD) et 169 cibles associées à atteindre d'ici 2030. La réalisation des ODD nécessite des transformations sociétales majeures et dépendra de la mobilisation de ressources financières importantes des secteurs public et privé, avec un déficit de financement des ODD actuellement estimé à 2-3 trillions de dollars américains supplémentaires par an pour tous les pays.

Toujours en 2015, les signataires de l'Accord de Paris se sont engagés à entreprendre des efforts ambitieux pour limiter l'augmentation de la température moyenne mondiale à bien en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et à poursuivre les efforts pour limiter l'augmentation de la température à 1,5°C au-dessus de ces niveaux. Cela implique la nécessité d'une action précoce pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dès que possible. À long terme, une trajectoire de réchauffement non atténuée entraînerait des baisses significatives du PIB mondial d'ici 2100.

Le secteur financier est censé jouer un rôle clé dans le financement de la transition vers une économie plus verte et plus durable, conformément au Plan d'action du Pacte vert pour l'Europe, qui a les trois objectifs principaux suivants :

- Réorienter les flux de capitaux vers des investissements durables afin de réaliser une croissance durable et inclusive.
- Gérer les risques financiers découlant du changement climatique, de l'épuisement des ressources, de la dégradation de l'environnement et des problèmes sociaux.
- Favoriser la transparence et le long-termisme dans l'activité financière et économique.

Ces objectifs doivent être réalisés tout en assurant une transition juste, visant à garantir que le passage à une économie neutre en carbone soit équitable et inclusif. Cela signifie qu'il faut aborder les impacts socio-économiques sur les travailleurs et les communautés qui pourraient être négativement affectés par la transition vers des pratiques plus écologiques.

De plus en plus, nos parties prenantes et la société en général s'attendent à ce que nous prenions en compte les « objectifs plus larges de la société » lors de la gestion des investissements. L'investissement durable est crucial pour atteindre les engagements mondiaux tels que les Objectifs de Développement Durable (ODD) et les objectifs climatiques de l'Accord de Paris. Les stratégies d'investissement vont au-delà de l'intégration des critères ESG dans le risque et le rendement et incluent une troisième dimension : les attentes des propriétaires d'actifs en matière d'impact réel.

Ce document de politique explique comment nous intégrons les informations et objectifs non financiers dans notre approche principale d'investissement. Notre approche combine des stratégies d'investissement traditionnelles avec des perspectives environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise (ESG), conduisant à des analyses plus complètes et à de meilleures décisions d'investissement. Cette politique d'investissement responsable n'est pas un simple exercice de conformité, mais plutôt un point de départ fondamental pour la prise de décision en matière d'investissement, qui améliore la gestion des risques et maximise les rendements pour les générations actuelles et futures de bénéficiaires.

Les objectifs clés de cette politique incluent :

- Contribuer à une économie mondiale plus durable et résiliente.
- Démontrer la responsabilité sociale et environnementale envers toutes nos parties prenantes.
- Gérer les risques et opportunités liés aux critères ESG dans notre portefeuille d'investissement.
- Améliorer la performance financière à long terme grâce à l'intégration des critères ESG.
- Assurer la conformité avec les réglementations locales et internationales en matière de durabilité.

Engagement pour la durabilité

En tant qu'assureur coopératif, nous sommes convaincus que les investissements qui tiennent compte du développement durable en termes de critères ESG (environnement, société et gouvernance) sont les meilleurs choix à long terme, tant en termes d'alignement avec nos valeurs que de génération de valeur financière à long terme. Le Groupe P&V fait partie du tissu social de ses coopérateurs historiques et partage leurs préoccupations liées à la durabilité. L'aspect social du développement durable a joué un rôle de premier plan depuis la fondation du Groupe P&V et doit se refléter dans nos décisions d'investissement. Nous donnons également à l'environnement une place permanente dans notre politique ; l'énergie, la biodiversité et les déchets sont des thèmes écologiques importants autour desquels nous travaillons. L'engagement en faveur de la durabilité garantit que nous alignons nos pratiques d'investissement responsables et éthiques avec notre mission et nos valeurs, ainsi qu'avec les valeurs de nos membres coopératifs.

Nous sommes conscients de notre rôle important en tant qu'investisseur et, à ce titre, nous visons à contribuer au développement d'un monde économiquement plus durable. Répondre aux besoins de la génération actuelle sans hypothéquer les opportunités des générations futures nécessite un équilibre entre les aspects économiques, sociaux et environnementaux.

Champ d'application

Cette politique s'applique à P&V Assurances et aux entités associées¹, à partir du 1er janvier 2025, et remplacera toutes les versions précédentes.

Tous les actifs seront soumis à notre stratégie d'investissement responsable, à l'exception des actifs purement techniques et des portefeuilles sous-jacents fermés hérités, lorsque ceux-ci n'affectent pas négativement le caractère ESG du portefeuille. La proportion d'actifs techniques ne doit pas dépasser structurellement 20 % du portefeuille.

Actifs techniques considérés :

- Liquidités et actifs assimilés (par exemple, fonds du marché monétaire) utilisés pour la gestion de la liquidité ou la couverture.
- Dérivés utilisés pour la gestion efficace du portefeuille ou la couverture (c'est-à-dire non spéculatifs).

Fonds fermés hérités considérés :

- Tous les fonds fermés dont la date d'investissement est antérieure au 10 mars 2021 (date d'entrée en vigueur du règlement SFDR).

Actifs techniques	Lignes directes	Actifs gérés par des tiers	
- Liquidités, fonds du marché monétaire, prêts à terme, dérivés	- Entreprises : Actions, obligations générales, obligations à utilisation spécifique - Souverains : Obligations générales, obligations à utilisation spécifique - Autres liquidités et dérivés spéculatifs - Investissements immobiliers directs - Prêts hypothécaires résidentiels belges	- Fonds d'investissement et hypothèques néerlandaises	- Fonds fermés hérités
Pas d'intégration ESG	Intégration ESG	Intégration ESG	Pas d'intégration ESG

¹ P&V Assurances, Prévidis, Financière Botanique, à l'exclusion de Private Insurer car cette ligne d'activité est en cours de suppression progressive.

Principes généraux

Responsabilité financière

En tant que compagnie d'assurance, notre devoir principal est envers nos assurés. Nous sommes conscients de la confiance que nos assurés placent en nous pour gérer prudemment leurs investissements. Nous nous engageons à obtenir des rendements financiers compétitifs et à offrir une valeur à long terme. Nous considérons que la responsabilité financière et la durabilité ne sont pas mutuellement exclusives ; au contraire, elles peuvent se renforcer mutuellement. Nous croyons que les investissements durables peuvent générer de la valeur pour notre planète sans sacrifier le rendement financier pour nos assurés. Notre objectif est de fournir à nos assurés une sécurité financière tout en contribuant à un avenir plus durable.

Responsabilité environnementale

Nous reconnaissons l'urgence de la conservation de l'environnement et comprenons le rôle important que joue la finance dans la résolution des défis environnementaux de notre époque. Notre engagement est enraciné dans notre conviction que nous devons agir en tant que gardiens responsables de l'environnement pour le bien-être des générations actuelles et futures. Nos actions ont un impact direct sur le monde naturel, et nous acceptons la responsabilité qui accompagne cette influence. En prenant des mesures concrètes et significatives pour réduire notre empreinte environnementale, nous minimisons les dommages aux écosystèmes et contribuons activement à la préservation des ressources naturelles de notre planète. Cet engagement s'étend à tous les aspects de nos opérations, de nos décisions d'investissement à nos pratiques quotidiennes.

Le changement climatique est un problème mondial qui affecte les personnes et les écosystèmes du monde entier. Il transcende les frontières, et ses conséquences se font sentir dans tous les coins de la planète. L'augmentation des températures mondiales, les événements météorologiques extrêmes et la montée du niveau de la mer, entre autres impacts, causent déjà des perturbations significatives aux sociétés humaines et aux systèmes naturels. Il a des effets directs et indirects sur la santé humaine, notamment les vagues de chaleur, la pollution de l'air et la propagation des maladies, avec un effet disproportionné sur les communautés socialement vulnérables.

Les conséquences économiques du changement climatique sont graves, car il perturbe les chaînes d'approvisionnement, endommage les infrastructures et entraîne des coûts accrus associés à la réponse et à la récupération après les catastrophes, sapant la stabilité et la prospérité économiques. La transition vers un système énergétique à faible émission de carbone est essentielle, non seulement pour atténuer le changement climatique, mais aussi pour garantir un approvisionnement énergétique durable et fiable, étant donné que les combustibles fossiles sont des ressources finies.

La biodiversité, déjà sous forte pression due aux activités humaines, est encore plus menacée par les effets négatifs du changement climatique sur les écosystèmes, mettant de nombreuses espèces en danger d'extinction. Cela impacte l'agriculture, modifiant les régimes météorologiques, réduisant les rendements des cultures et augmentant la prévalence des ravageurs et des maladies, ce qui conduit finalement à des pénuries alimentaires et à une augmentation des prix des denrées alimentaires.

Les ressources en eau sont un autre atout environnemental négativement impacté par les changements dans les régimes de précipitations, provoquant des sécheresses et des inondations, ce qui peut mettre à rude épreuve les approvisionnements en eau et entraîner des conflits sur les ressources. Cela pose des risques pour la sécurité nationale en exacerbant les tensions sociales et politiques et en contribuant aux conflits et à l'instabilité.

L'Accord de Paris a reconnu l'urgence de lutter contre le changement climatique et la nécessité d'une coopération mondiale. Ne pas s'attaquer à cette menace saperait la coopération internationale et la confiance entre les nations. En résumé, le changement climatique exige une action immédiate pour atténuer ses pires impacts et protéger l'environnement, la santé humaine, la stabilité économique et la sécurité internationale à l'échelle mondiale. Par conséquent, nous adhérons à l'Accord de Paris et nous nous engageons à un portefeuille d'émissions nettes nulles d'ici 2050 afin de respecter l'objectif de réchauffement climatique de 1,5°C.

Grâce à cette gestion environnementale, nous visons à inspirer les autres, y compris nos parties prenantes et nos pairs de l'industrie, à nous rejoindre dans ce chemin vers la responsabilité environnementale. Ensemble, nous pouvons avoir un impact durable et garantir un avenir plus sain et plus durable pour tous.

Responsabilité sociale

Nous considérons la responsabilité sociale comme une partie importante de nos valeurs et donc une partie intégrante de notre politique d'investissement. Investir de manière responsable va au-delà des rendements financiers ; nos investissements doivent non seulement être financièrement responsables, mais aussi contribuer à une société plus juste, équitable et compatissante. L'engagement envers la responsabilité sociale n'est pas une simple déclaration ; c'est un principe directeur dans notre processus de prise de décision en matière d'investissement. Nos investissements ont des implications sociales de grande portée et, par conséquent, nous évaluons activement l'impact social de nos investissements. Nous sommes déterminés à aligner nos objectifs de responsabilité sociale avec les efforts visant à promouvoir la diversité, l'inclusivité et d'autres résultats sociétaux positifs.

Investir avec un accent sur l'égalité des sexes est en accord avec notre responsabilité sociale. Les entreprises avec des équipes de direction diversifiées ont tendance à être plus innovantes, à prendre de meilleures décisions et à obtenir de meilleurs résultats financiers, réduisant ainsi le profil de risque de notre portefeuille d'investissement. L'égalité des sexes est un élément crucial des Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies. Investir avec une perspective de genre peut contribuer à atteindre cet objectif mondial, ayant un impact positif à plus grande échelle.

La pauvreté est un défi mondial significatif qui affecte non seulement les individus et les communautés qui en font directement l'expérience, mais aussi le bien-être général et la stabilité des sociétés. La réduction de la pauvreté est interconnectée avec d'autres objectifs de développement durable, tels que la bonne santé, l'éducation de qualité, l'égalité des sexes et l'eau potable et l'assainissement. Nous prenons également en compte la justice climatique, car le changement climatique affecte de manière disproportionnée les communautés défavorisées, et les mesures prises pour lutter contre le changement climatique peuvent parfois exacerber les inégalités existantes.

Gouvernance et considérations éthiques

Nous accordons une grande importance à la gouvernance et aux considérations éthiques en tant que composantes intégrales de notre approche d'investissement durable en maintenant des normes élevées de gouvernance d'entreprise et en promouvant des pratiques commerciales éthiques. Notre dévouement aux pratiques commerciales éthiques va au-delà de la conformité, car nous croyons que l'investissement responsable implique non seulement la responsabilité financière mais aussi la responsabilité éthique. Nous nous engageons à la transparence, à la responsabilité et à la promotion d'une bonne gouvernance d'entreprise.

Dans notre processus de prise de décision en matière d'investissement, les facteurs de gouvernance et éthiques ne sont pas des considérations secondaires mais des composantes centrales. Nous intégrons activement ces facteurs dans nos évaluations pour garantir l'alignement avec les normes reconnues et les meilleures pratiques. Nos investissements doivent adhérer à des principes de gouvernance solides et à des lignes directrices éthiques.

Les piliers de la politique

Dans cette section, nous décrivons les concepts, outils et stratégies que nous utilisons, ainsi que les objectifs que nous fixons, pour intégrer les critères ESG dans notre approche d'investissement. Cela signifie à la fois travailler à augmenter les résultats positifs en matière de durabilité et à diminuer les résultats négatifs en matière de durabilité. Nous le faisons pour nos décisions d'investissement ainsi que par notre communication avec les entreprises dans lesquelles nous investissons, dans le cadre de notre approche d'investisseur actif.

Les Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies ont été déterminants dans la formation de notre parcours vers une politique d'investissement durable holistique et robuste. Les principes et ressources des PRI des Nations Unies nous ont fourni des orientations, des cadres et des meilleures pratiques inestimables, nous permettant d'intégrer les considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans tous les aspects de notre stratégie d'investissement. Leur accent sur l'investissement responsable, la transparence et l'intégration des facteurs ESG s'aligne parfaitement avec notre engagement envers des pratiques éthiques et durables. En tirant parti de la richesse des connaissances et des ressources des PRI des Nations Unies, nous avons pu développer une politique d'investissement durable complète et tournée vers l'avenir qui non seulement protège les intérêts financiers de nos assurés, mais contribue également au bien-être de notre planète et de la société dans son ensemble.

Notre approche repose sur le concept de double matérialité, une approche holistique qui prend en compte à la fois les impacts financiers des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sur la valeur d'un investissement, et les impacts plus larges de nos activités d'investissement sur la société et l'environnement. Cette double perspective est cruciale pour prendre des décisions responsables et éclairées qui s'alignent à la fois sur la performance financière et les objectifs de durabilité.

Matérialité financière

La matérialité financière se concentre sur la manière dont les facteurs ESG affectent la performance financière des investissements. Cela inclut l'évaluation des risques et des opportunités qui pourraient influencer la rentabilité, la stabilité et la viabilité à long terme des investissements. Par exemple, un investissement avec de mauvaises pratiques de durabilité pourrait faire face à des amendes réglementaires, à une augmentation des coûts opérationnels ou à des dommages à sa réputation, ce qui peut nuire à sa santé financière. À l'inverse, les investissements avec de solides pratiques ESG pourraient bénéficier d'économies de coûts, d'une fidélité accrue et d'un accès à de nouveaux marchés.

Les aspects clés de la matérialité financière incluent :

- Gestion des risques : Identifier et atténuer les risques liés aux ESG qui pourraient affecter la performance financière.
- Opportunités : Reconnaître les opportunités de croissance et d'innovation grâce à des pratiques durables.
- Conformité réglementaire : Assurer le respect des réglementations et des normes liées aux questions ESG.

Matérialité d'impact

La matérialité d'impact, quant à elle, examine les effets des opérations d'un investissement sur l'environnement et la société. Cette perspective concerne les résultats concrets des activités économiques, tels que les émissions de carbone, l'épuisement des ressources, les inégalités sociales et le bien-être des communautés. Nous utilisons cette approche pour comprendre et atténuer les impacts négatifs, adhérer au principe de ne pas nuire et garantir que le concept de transition juste est pris en compte. Des informations détaillées concernant la stratégie d'impact négatif des investissements peuvent être trouvées ici : [Déclaration P&V PAI](#).

Les aspects clés de la matérialité d'impact incluent :

- Environnemental : Évaluer l'empreinte carbone, la gestion des déchets et l'utilisation des ressources.
- Social : Évaluer les pratiques de travail, engagement communautaire et les considérations sur aux droits de l'homme.
- Gouvernance : Examiner les structures de gouvernance d'entreprise et les pratiques commerciales éthiques.

Pour réaliser ces principes, nous avons construit notre stratégie autour de 4 éléments constitutifs :

- Screening
- Intégration ESG
- Engagement
- Vote des actionnaires

Politique d'exclusion

Dans le processus de filtrage, nous appliquons des filtres à un univers d'investissement pour décider s'il faut les considérer pour un investissement. Cela se base sur des critères, tels que nos préférences ou des métriques d'investissement spécifiques. Nous appliquons deux types de filtrage : le filtrage négatif et le filtrage basé sur les normes.

Nous exposerons ci-dessous les principes de base de notre approche de filtrage, des informations détaillées peuvent être trouvées ici : [Politique d'exclusion P&V](#).

Screening négatif

Le filtrage négatif, est une stratégie que nous utilisons pour exclure certains pays, entreprises, industries ou actifs de notre portefeuille d'investissement en fonction de critères prédéfinis.

Cette stratégie contribue à nos efforts pour promouvoir le changement social et environnemental. En refusant le soutien financier aux entreprises engagées dans des activités nuisibles, nous nous assurons que nos investissements minimisent les impacts négatifs sur la durabilité. Cela nous aide également à orienter les capitaux vers des industries plus durables, responsables et socialement bénéfiques, encourageant un impact positif sur la société.

Cela nous permet également d'aligner les investissements avec les valeurs et les principes de notre organisation. En excluant les entreprises engagées dans des activités ou des pratiques considérées comme non éthiques ou nuisibles, nous pouvons nous assurer que notre financement ne soutient pas des entités contraires à nos convictions.

Le screening négatif aide également à atténuer certains types de risques. Exclure les entreprises ayant de mauvaises caractéristiques ESG réduit notre exposition aux risques de réputation, réglementaires et juridiques. En évitant ces entreprises, nous minimisons les risques financiers potentiels liés à ces investissements.

Notre stratégie de screening négatif des entreprises repose sur deux piliers :

- Le premier pilier de la stratégie d'exclusion se concentre sur l'identification et l'exclusion des émetteurs engagés dans des activités nuisibles. Nous filtrons les activités suivantes :
 - Armes
 - Tabac
 - Charbon thermique
 - Combustibles fossiles
 - Jeux de hasard
 - Divertissement pour adultes
 - Huile de palme
- Le deuxième pilier de la stratégie traite de l'exclusion des émetteurs en fonction de leur comportement controversé. Il aborde des questions non directement liées aux risques ESG ou à des activités nuisibles spécifiques, mais se concentre plutôt sur la réputation, les pratiques et le comportement de l'émetteur. Nous filtrons les comportements suivants :
 - Implication dans des incidents
 - Bonne gouvernance

Pour les émetteurs souverains, nous appliquons des restrictions basées sur les sujets suivants :

- Émetteurs restreignant la liberté
- Émetteurs sanctionnés
- Conformité fiscale
- Signataires de l'Accord de Paris
- Worldwide Governance Indicators (WGI)

Screening normatif

Les exclusions normatives impliquent de filtrer notre univers d'investissement pour les investissements qui ont été trouvés en violation des conventions internationales liées aux questions sociales ou environnementales. Nous appliquons des exclusions basées sur les normes en référence aux normes internationalement reconnues suivantes :

- Conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)
- Lignes directrices de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
- Pacte mondial des Nations Unies
- Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme

Les entreprises dans lesquelles nous investissons seront exclues de l'investissement lorsqu'elles sont trouvées impliquées dans des violations structurelles de ces cadres.

Intégration ESG

L'intégration ESG, dans le cadre de notre stratégie d'investissement durable, implique l'incorporation systématique des facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans le processus de prise de décision en matière d'investissement. L'intégration ESG vise à évaluer les risques et opportunités potentiels liés à la durabilité associés à la performance ESG des investissements, ainsi que l'impact sur les rendements financiers à long terme. Cette approche va au-delà de l'exclusion et se concentre plutôt sur une évaluation plus holistique des considérations ESG dans l'analyse des investissements.

Nous exposerons ci-dessous les principes de base de notre approche de filtrage, des informations détaillées peuvent être trouvées ici : [Politique d'intégration ESG de P&V](#).

Nous intégrons les facteurs ESG dans notre prise de décision à trois niveaux :

- Recherche : Nous utilisons des solutions tierces, des recherches et des données qui intègrent la durabilité. Cela permet de construire un tableau de bord au niveau des investissements avec un aperçu des caractéristiques de durabilité à prendre en compte pour les décisions d'investissement.
- Évaluation des investissements : Nous intégrons les impacts de l'évaluation des risques et des opportunités climatiques sur les investissements. Différents scénarios sont utilisés pour évaluer la volatilité de l'évaluation des investissements en fonction de différents résultats climatiques et horizons temporels.
- Niveau du portefeuille : En fixant des objectifs spécifiques de durabilité pour notre portefeuille global, nous intégrons la durabilité au niveau du portefeuille. Les objectifs que nous avons fixés pour notre portefeuille d'investissement sont les suivants :
 - Réduire l'intensité carbone de notre portefeuille d'investissements d'entreprise
 - Améliorer les scores de gouvernance globale de notre portefeuille d'investissements d'entreprise
 - Augmenter le pourcentage d'investissements durables éligibles selon le SFDR
 - Augmenter le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE
 - Avoir un portefeuille d'investissements souverains avec une note MSCI moyenne de "A" ou mieux
 - Avoir un portefeuille d'investissements d'entreprise avec une note MSCI moyenne de "A" ou mieux
 - Avoir une note de risque ESG meilleure que la référence pertinente pour les obligations d'entreprise et les actions cotées

Engagement

Nous reconnaissons le pouvoir et la responsabilité inhérents à l'engagement. En tant qu'investisseurs, nous reconnaissons notre capacité à influencer les décisions et le comportement des entreprises dans lesquelles nous investissons. Le but de la Politique d'Engagement est de formaliser notre approche de l'engagement.

Nous exposerons ci-dessous les principes de base de notre approche de l'engagement, des informations détaillées peuvent être trouvées ici : [Politique d'engagement de P&V](#).

L'engagement sur les sujets de durabilité est essentiel pour promouvoir des pratiques commerciales durables, gérer les risques à long terme et contribuer à des résultats sociétaux positifs. Nous pouvons nous engager sur les considérations suivantes : les sujets environnementaux, y compris l'impact environnemental du changement climatique, les sujets sociaux, y compris les droits de l'homme et les pratiques de travail, l'impact social et les relations communautaires, ainsi que les sujets de reporting et de divulgation pour accroître la transparence.

Lors de l'engagement avec les entreprises dans lesquelles nous investissons, nous nous concentrons sur les objectifs suivants :

- Promouvoir la création de valeur à long terme
- Aborder les risques et opportunités ESG matériels
- Encourager un comportement d'entreprise positif
- Améliorer la transparence et la responsabilité
- Soutenir l'alignement avec les Objectifs de Développement Durable (ODD)

Votes des actionnaires

Notre engagement envers l'investissement responsable s'étend à l'exercice des droits de vote. Le but de la Politique de Vote des Actionnaires est d'établir un cadre clair décrivant notre approche et nos principes régissant l'exercice des droits de vote liés aux investissements en actions détenus dans le portefeuille d'investissement.

Nous exposerons ci-dessous les principes de base de notre approche de vote, des informations détaillées peuvent être trouvées ici : Politique de vote ESG de P&V.

Lorsque cela est nécessaire, nous évaluerons soigneusement les propositions liées aux questions environnementales, sociales et de gouvernance dans les entreprises du portefeuille. Nous privilégierons les décisions qui reflètent notre engagement envers la durabilité, la responsabilité sociale et les pratiques commerciales éthiques. L'objectif est d'améliorer la divulgation et la transparence des entreprises dans lesquelles nous investissons, ainsi que leur comportement concernant les risques financiers, de réputation et réglementaires et les actions autour des sujets de durabilité.

Les objectifs de haut niveau de notre politique sont les suivants :

- Aligner le vote avec les intérêts de nos parties prenantes.
- Promouvoir une gouvernance d'entreprise solide.
- Intégrer les considérations ESG dans les décisions de vote pour encourager des pratiques commerciales éthiques et durables.
- Maintenir la transparence et la responsabilité.
- Se conformer aux obligations fiduciaires réglementaires.

Gouvernance

La mise en œuvre et le suivi de la politique d'investissement durable au sein de l'entreprise suivent un cadre clair de responsabilité et de reddition de comptes, garantissant que tous les aspects pertinents de l'investissement durable sont soigneusement supervisés.

Rôles et responsabilités

- Équipe d'investissement : Mise en œuvre de la politique d'investissement durable en incorporant les facteurs ESG dans l'analyse des investissements et les processus de prise de décision. Responsable des activités de vote et d'engagement des actionnaires.
- Middle Office : Responsable de la collecte et du contrôle de la qualité des données ESG pour garantir l'exactitude et la fiabilité des décisions d'investissement.
- Département en charge du reporting réglementaire: Gère les processus de planification et de rapports réglementaires concernant les investissements durables, en veillant à l'alignement avec les objectifs de durabilité de l'entreprise.
- Département Compliance : Supervise le respect des exigences réglementaires liées à l'investissement durable, garantissant que l'entreprise reste conforme à toutes les lois et réglementations pertinentes.
- Département des risques : Se concentre sur l'identification et la gestion des risques liés à la durabilité au sein du portefeuille d'investissement, garantissant que l'entreprise atténue de manière appropriée les risques potentiels liés aux facteurs ESG.
- Équipe de durabilité : Fournit des conseils, des orientations et répond à toutes les questions des autres départements, assurant une intégration fluide des considérations de durabilité dans toute l'organisation. Informer les équipes au sein du département financier des changements réglementaires et des meilleures pratiques du marché.

Processus d'approbation et de révision de la politique

La politique d'investissement durable est soumise à un processus d'approbation structuré pour garantir son alignement avec notre politique de durabilité d'entreprise. L'approbation de la politique est de la responsabilité du Comité ALCO, qui effectue une première révision et approbation. Par la suite, la politique est présentée au Conseil d'Administration et au Comité Exécutif pour ratification finale, garantissant qu'elle reflète notre engagement envers la durabilité et les pratiques d'investissement responsable.

La supervision de la mise en œuvre de la politique est effectuée par des révisions régulières, avec des mises à jour annuelles si nécessaire pour s'adapter aux normes réglementaires évolutives et aux défis de durabilité. Le Département de la Planification et du Reporting, en collaboration avec l'Équipe de Durabilité, veille à ce que la politique reste pertinente et alignée avec les meilleures pratiques en matière d'investissement durable. Ce processus d'évaluation continue nous aide à rester réactifs aux nouvelles questions ESG tout en maintenant la transparence et la responsabilité dans nos pratiques d'investissement.

Rapportage et transparence

Toutes les informations pertinentes seront divulguées dans la déclaration annuelle de durabilité, conformément aux exigences du Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD). Cette déclaration présentera un compte rendu de nos décisions de vote et de nos efforts d'engagement auprès des entreprises dans lesquelles nous investissons, en démontrant comment ces actions sont alignées sur nos objectifs de durabilité et nos principes d'investissement responsable.

En outre, tout conflit d'intérêts identifié ou toute violation de la politique d'investissement durable sera entièrement signalé, y compris les mesures prises pour résoudre ces problèmes.

En intégrant ces informations dans la déclaration annuelle de durabilité, nous souhaitons garantir une pleine responsabilité et une conformité avec nos politiques internes ainsi qu'avec les normes réglementaires externes, tout en assurant une transparence totale envers toutes les parties prenantes.